

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

90

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANECY

SEANCE du 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt neuf du mois de septembre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt deux septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle Cap Périaz à Anecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

6 OCT. 2022

Déposée en
Préfecture le

5 OCT. 2022

Etaient présents

Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Chantale FARMER, Pierre GEAY, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN, Sylvie LEIGNEL (suppléante de Christel CASSET)

Avaient donné procuration

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW, Frédérique BANGUÉ à Corinne BOULAND, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Gilles FRANÇOIS à Roland DAVIET, Fabienne GREBERT à Etienne ANDRÉYS, Frédérique KHAMMAR à Christian MARTINOD, Elisabeth LASSALLE à Pierre BRUYERE, Christiane LAYDEVANT à Isabelle DIJEAU, Patrick LECONTE à Jean-Louis TOÉ, Benjamin MARIAS à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Pierre-Louis MASSEIN à Samuel DIXNEUF, Antoine de MENTHON à Anthony GRANGER, Laure ODORICO à Christian ANSELME, Tony PESSEY à Jean-Luc RIGAUT, Yannis SAUTY à François ASTORG, Guillaume TATU à Marion LAFARIE

Etaient excusé(e)s

Elisabeth EMONET, Charlotte JULIEN, Philippe MONMONT, Michel MUGNIER-POLLET, Christophe PONCET

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20220929-9908-DE-1-1
en date du 05/10/22 ; REFERENCE ACTE : DEL-2022-203

OBJET

NOUVEAU CONTRAT DE LOCATION VELONECY - CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ET D'UTILISATION

Didier SARDA, rapporteur

Vu l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite loi LOM) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que la collectivité est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2018-633 du 20 décembre 2018 relative à la présentation de la grille tarifaire 2019 de Vélonécycy – mise en place de la location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) ;

Vu la compétence du Grand Annecy comme autorité organisatrice de la mobilité ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022-140 relative à l'approbation schéma directeur cyclable du Grand Annecy.

Contexte

Le service de location vélo longue durée (VLD) géré par VELONECY depuis 2018 rencontre un véritable succès auprès des Grands Anneciens avec 2 400 vélos électriques en service à ce jour.

Toutefois, les conditions générales de location actuellement en vigueur présentent certaines lacunes qui conduisent à des problèmes d'exploitation (reconduction du contrat illimité donc faible rotation des vélos, entretien, pénalités...).

Par ailleurs, à l'image de la prime à l'achat d'équipements cyclables initiée en 2021, les élus du Grand Annecy souhaitent faire évoluer la grille tarifaire en lien avec les revenus fiscaux.

Enfin, dans une volonté d'optimiser l'incitation au changement de comportement, le service VELONECY va proposer un nouveau service de test à la journée de différents modèles de vélos cargos et de vélos spécifiques pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Tous ces éléments sont donc intégrés dans un nouveau contrat de location en annexe à la présente délibération.

Conditions générales de location

Le service de location de vélos VELONECY est réservé aux résidents du Grand Annecy ainsi qu'aux étudiants sur présentation des justificatifs.

VELONECY propose en location 5 types de vélos : classiques, pliants, à assistance électrique (VAE), cargos électriques, adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les périodes de location et possibilités de renouvellement du contrat sont modifiées pour une optimisation du service :

- Vélos classiques et pliants : semaine / mois / année renouvelable sans condition
- Vélos électriques : année renouvelable 1 fois pour les revenus fiscaux >13 489€

- Vélos cargos et PMR : à la journée renouvelable sans condition

Les responsabilités et droits de l'utilisateur sont amandés :

- Obligation d'entretien du vélo sous peine de sanctions
- Dépôts de garanties et conditions de restitutions
- Procédures en cas de vol ou de sinistre
- Procédures en cas de résiliation du contrat par l'utilisateur ou VELONECY

Nouvelle tarification du service de location vélo – VELONECY

Une nouvelle grille tarifaire est créée et détaillée en annexe du contrat :

TARIFICATION VAE

	Année
Résidents du Grand Annecy foyer à revenu fiscal par part supérieur à 25 000 euros	650 € (n) 750 € (n+1)
Résidents du Grand Annecy foyer à revenu fiscal par part entre 18 000 euros et 25 000 euros	440 € (n) 500 € (n+1)
Résidents du Grand Annecy foyers à revenu fiscal par part entre 13 489 et 18 000 euros	360 € (n) 440 € (n+1)
Résidents du Grand Annecy foyers à revenu fiscal par part inférieur à 13 489 euros	340 €
Etudiants sur justification d'une attestation de scolarité	250 €

TARIFICATION VELOS CLASSIQUES / PLIANTS

	Semaine	Mois	Année
Occasionnels hors résidents Grand Annecy	52	-	-
Résidents du Grand Annecy foyer à revenu fiscal par part supérieur à 25 000 euros	30	40	200
Résidents du Grand Annecy foyer à revenu fiscal par part entre 18 000 euros et 25 000 euros	20	30	150
Résidents du Grand Annecy foyers à revenu fiscal par part entre 13 489 et 18 000 euros	15	25	125
Résidents du Grand Annecy foyers à revenu fiscal par part inférieur à 13 489 euros	10	20	100
Etudiants sur justification d'une attestation de scolarité	8	13	60

TARIFICATION « CARGOS » et PMR

	Journée
Résidents du Grand Annecy foyer à revenu fiscal par part supérieur à 25 000 euros	30
Résidents du Grand Annecy foyer à revenu fiscal par part entre 18 000 euros et 25 000 euros	25
Résidents du Grand Annecy foyers à revenu fiscal par part entre 13 489 et 18 000 euros	20
Résidents du Grand Annecy foyers à revenu fiscal par part inférieur à 13 489 euros	15

TARIFICATION ENTREPRISES VELOS CLASSIQUES / PLIANTS

	Année
Vélo seul	270
Open Pack : vélo + bus	380

TARIFICATION ENTREPRISES VAE

	Année
Vélo seul	540
Open Pack : vélo + bus	650

Fiche d'identification client

Une fiche d'identification exhaustive est créée pour optimiser le suivi client et le back office.

Date de mise en service

Le nouveau règlement et la nouvelle grille tarifaire rentrent en vigueur dès l'approbation de la présente délibération.

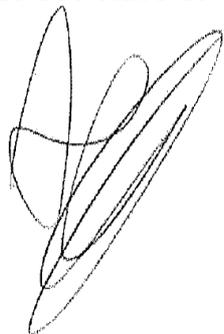
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver les conditions générales de location du service Vélonecy ;
- d'approuver la grille tarifaire de location du service Vélonecy ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 90

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.